

Fiche technique

Réinstallation de la Paierie départementale et de la Trésorerie de Tours Municipale

1 – Contexte et motivation de la réinstallation des postes comptables

La Paierie départementale et la Trésorerie de Tours Municipale occupent actuellement des locaux sis à Tours respectivement, 12, rue Chaptal, et, au sein même de l'hôtel de ville, 2 bis, boulevard Heurteloup. Ces locaux font l'objet d'une prise à bail pour un montant annuel cumulé de 153 000 euros, charges locatives comprises (EDF/GDF, eau, entretien des locaux).

Or, consécutivement à la réorganisation des locaux du site de Tours-Champ-Girault, le rez-de-chaussée du bâtiment peut accueillir la Paierie départementale et la Trésorerie de Tours Municipale.

Les opérations de déménagements, initialement programmées en octobre 2015 sont prévues pour le mois de novembre 2015. Préalablement, l'équipe logistique aura procédé aux opérations de pilonnage des archives destinées à la destruction.

Ces opérations s'inscrivent parfaitement dans les objectifs de la politique immobilière de l'Etat qui vise notamment la rationalisation des surfaces utilisées par les services.

2 – Volet logistique et immobilier

Les services de la Paierie départementale (14 emplois) et de la Trésorerie Municipale (24 emplois) disposeront respectivement d'une surface totale de 275 m² (dont 193 m² de bureaux) et de 444 m² (dont 322 m² de bureaux) répartis en bureaux individuels et espaces collectifs de 2 à 4 agents. Les espaces d'archives seront aménagés côté patio sur un espace de 42 m² pour la Paierie départementale et de 49 m² pour la Trésorerie Municipale.

L'espace d'accueil est composé d'une banque commune avec un guichet séparé par service et d'un box PMR commun.

Les services seront dotés d'un contrôle d'accès et de détecteurs d'intrusion.

L'aménagement des bureaux et le schéma d'organisation téléphonique ont été mis au point en collaboration avec les responsables de structures et leurs équipes et ont fait l'objet d'un examen en groupe de travail dédié du CHSCT.

3 – Transport de fonds

Pour des raisons de sécurité et afin de traiter l'ensemble de leurs opérations d'approvisionnement et de dégagement, les régisseurs des deux postes seront accueillis à la caisse de la DDFiP, boulevard Béranger à Tours. Les fonds seront donc directement pris en charge par le service comptabilité de la DDFiP.

Les dégagements auprès de la Banque de France se feront en vertu du contrat en cours avec le transporteur de fonds, sans modification des rotations actuelles, la DDFiP disposant d'un local dédié permettant une gestion sécurisée des fonds entre chaque dégagement.

De même, les fonds collectés par la caisse commune du site du Champ-Girault seront dégagés par le transporteur de fonds, conformément au contrat en cours.

4 - Accueil des usagers – Caisse commune

Le fonctionnement de la caisse commune et l'organisation de l'accueil du site ont fait l'objet d'un audit afin d'étudier les pistes d'amélioration.

A partir de l'accueil d'orientation, les usagers seront dirigés vers les guichets de la Paierie départementale ou de la Trésorerie municipale.

Le paiement par carte bancaire sera organisé au guichet de la Trésorerie municipale qui encaissera également pour le compte de la Paierie départementale. La Trésorerie municipale disposera d'un second TPE qui permettra le paiement à distance par téléphone. Les paiements en numéraire se feront, après pré-quittancement du guichetier, à la caisse commune. Une réunion de travail avec les comptables concernés, pilotée par le directeur du pôle gestion fiscale, a eu lieu le 15 juin 2015. Un protocole commun d'organisation de la caisse partagée sera arrêté entre les comptables concernés.